



MULOX 25

Bromadiolone - Céréales

Composition

Céréale rodenticide contenant 0.0025% p/p bromadiolone.

Description

Cet appât composé d'avoine décortiquée est très appétent pour les mulots et les autres rongeurs. Croquant et facile à grignoter, il ressemble à la nourriture habituelle que ces rongeurs trouvent dans la nature. Appliqué dans les lieux secs, il ne risque pas de se dégrader avant d'être ingéré par les rongeurs.

Méthode d'application

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât) à placer à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.) et doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil

Dosage

Contre mulots (*Apodemus sylvaticus*), usage extérieur autour des bâtiments : 50g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 à 5 mètres.

Contre rats bruns (*Rattus norvegicus*) et rats noirs (*Rattus rattus*), usage intérieur et extérieur autour des bâtiments : 100g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Biocide TP 14 (rodenticide). N° d'AMM : FR-2016-1000. Société responsable de la mise sur le marché : Armosa Tech, Rue des Tuiliers 1, 4480 Engis, Belgium, +32 85 519 519. POUR LES UTILISATEURS NON-PROFESSIONNELS. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



CIBLES

Mulots & rats

RÉFÉRENCE

RD-BRM-60006: 12/ carton



ATTENTION



ARMOSA

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJCD240723